

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2013

L'an deux mille treize, le quatre juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du 29 mai 2013, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Colette FINET, Marc HERNOUT, Céline BRIDOUX, Gérard PONCELET, Serge LEFEUVRE, Florence LAPA, François HÉBERT, Paulette BRIDOUX-HéDé, Abdherrahim ASSIM, Freddy DUCHESNE, Béatrice PONCELET, Gérard MARECHAL, Pascale GUÉNARD, Nicolas DELACOURT, Philippe DAUTREMER, Françoise DHEILLY-FONTAINE, Bernard BELIN, Caroline OURDOUILLIE, Dominique VICART, Chantal BOULET, Jean-Pierre HURé, Charline JOUVANCE, Régis RICHARD, Eric MAQUET.

Etaient absents excusés : MM Hélène DOLMAIRE, Maryse LECAT, Patrick HOLLEVILLE, Fabien CARLIEZ, Corinne FOVET,

Etait absent : MM //////////////////////////////////

Avaient donné pouvoir : MM. Hélène DOLMAIRE à Paulette BRIDOUX-HéDé, Maryse LECAT à Colette FINET, Patrick HOLLEVILLE à Freddy DUCHESNE, Fabien CARLIEZ à Caroline OURDOUILLIE, Corinne FOVET à Régis RICHARD

Présents : 24 Représentés : 05 votants : 29

ORDRE DU JOUR :

- 1) Installation d'un nouveau conseiller municipal et modifications des commissions
- 2) Compte rendu du conseil municipal du 25 mars 2013
- 3) Désignation du secrétaire de séance
- 4) Communication du Maire
- 5) Décision modificative budgétaire n°1
- 6) Spectacle offert aux personnes âgées
- 7) Maison de l'enfance : organisation d'un camping
- 8) Convention d'animation avec la Fédération Départementale de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique.
- 9) Aliénation de terrain
- 10)Création d'un poste de transformation E.R.D.F.
- 11)Création et alimentation d'un poste ERDF
- 12)Création d'un départ basse tension souterrain ERDF
- 13)Travaux d'alimentation électrique ERDF : prise en charge financière par l'OPSOM
- 14)Travaux d'alimentation électrique ERDF : prise en charge financière par la S.C.I. Henri Matisse
- 15) Pose d'un nouveau poste ERDF et raccordement du nouveau tarif jaune SNCF place Lucien Barbier
- 16) Convention de mise à disposition d'une salle communale
- 17) Droit d'initiative

1) Installation d'un nouveau conseiller municipal et modification des commissions :

Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, conseiller municipal a présenté sa démission.

Conformément à la réglementation, Madame le Maire a proposé à Madame Sabine COURCOL, candidate suivante sur la liste, de remplacer Monsieur OURDOUILLÉ Pascal. Celle-ci ayant refusé, il a été fait appel au suivant : Monsieur Fabien CARLIEZ qui lui a accepté. Madame le Maire a donc procédé à son installation au sein du conseil municipal.

D'autre part, Monsieur VICART Dominique, fait part de ses souhaits d'être membre des commissions voirie/bâtiment, fêtes et cérémonies, et sport. Monsieur VICART Dominique est élu membre des commissions voiries/bâtiments, fêtes et cérémonies, et sport.

Monsieur Fabien CARLIEZ, absent excusé de la réunion, sera proposé comme membre des commissions lors d'un prochain conseil municipal.

2) Compte rendu du conseil municipal du 25 mars 2013 :

Le compte rendu du conseil municipal est adopté.

Madame BOULET Chantal souhaite que soit ajouté : « *Les deux personnes en grève avaient déjà été aidées par le C.C.A.S* ».

3) Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur DELACOURT Nicolas est élu secrétaire de séance.

4) Communication du Maire :

- Décès du professeur de violon de l'espace culturel. Les obsèques ont lieu mercredi 05 juin.
- L'inauguration des 22 logements OPSOM au 158 rue Henri Barbusse aura lieu le 07 juin prochain.
- La fête du RAM aura lieu le 29 juin au matin.
- La cérémonie de remise de livres aux enfants quittant le CM2 est prévue le vendredi 21 juin pour les enfants de l'école Paul Baroux et le 28 juin pour les élèves de l'école André Mille. Il s'agit d'un dictionnaire « Le Robert illustré » Dixel et dictionnaire internet.
- Les travaux du Relais Assistantes Maternelles sont terminés. L'inauguration aura lieu fin juin ou peut être en septembre.
Les communes de Rivery et Camon devraient adhérer au SIVU du R.A.M.
Le 1^{er} étage devrait être terminé fin juillet.
- La salle informatique de l'espace culturel doit être libérée.
- Travaux école André Mille : En principe le ré emménagement devrait se faire entre le 07 et le 15 juillet. L'inauguration est prévue en septembre.
- Résidence dédiée : Le permis de construire devrait être délivré courant juin-juillet. La fin des travaux est prévue fin 2013 début 2014.
- Le prix du conseil de l'Europe pour 2013, sera décerné à Strasbourg fin juin. Un déplacement est prévu avec le Comité de jumelage.

- Plan Local d'urbanisme (P.L.U) : Madame le Maire reprend, devant le conseil municipal, les différentes étapes du P.L.U, ainsi que les objectifs (voir l'édito du bulletin municipal qui paraîtra pendant les vacances.

5) Décision modificative budgétaire n°1 :

Le conseil municipal, par 26 voix pour et 03 contre, adopte la décision modificative n°1 telle qu'elle est détaillée ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

ARTICLES	DEPENSES	MONTANT
60632	Fournitures de petit équipement	- 3 000.00 €
6064	Fournitures administratives	- 1 000.00 €
6135	Locations immobilières	58 300.00 €
61558	Autres biens immobiliers	- 5 000.00 €
616	Primes d'assurance	500.00 €
6188	Autres frais divers	- 2 000.00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	- 2 000.00 €
6231	Annonces et insertion	- 800.00 €
6232	Fêtes et cérémonies	- 10 000.00 €
6238	Divers	- 1 000.00 €
64111	Rémunération principale	- 21 027.00 €
64131	Rémunérations	- 20 000.00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	16 193.00 €
6456	Versement au F.N.C. du supplément familial	- 2 156.00 €
6475	Médecine du travail	2 000.00 €
6535	Formation des élus	1 226.00 €
6558	Autres contributions obligatoires	- 195.00 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	- 2 000.00 €
66111	Intérêts	66 900.00 €
673	Titres annulés	- 3 000.00 €
678	Autres charges exceptionnelles	- 1 000.00 €
022	Dépenses imprévues	- 5 000.00 €
TOTAL GENERAL		65 941.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

ARTICLES	RECETTES	MONTANT
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	30 000.00 €
7411	Dotations forfaitaire	26 636.00 €
74121	Dotations de solidarité rurale	6 999.00 €
74127	Dotations nationale de péréquation	- 6 194.00 €
7788	Produits exceptionnels	8 500.00 €
TOTAL GENERAL		65 941.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

OPERATION	DEPENSES	MONTANT
1641	Emprunts	27 737.00 €
0004	Aménagement de chaussée	37 973.00 €
0052	CAJ	10 247.00 €
0059	Travaux rue Anatole France	35 500.00 €

0065	Appels à projets	- 7 520.00 €
	Opération non individualisée	8 585.00 €
TOTAL GENERAL		112 522.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES

OPERATION	RECETTES	MONTANT
1328	Autres	37 972.00 €
2111	Terrain	74 550.00 €
TOTAL GENERAL		112 522.00 €

6) Spectacle offert aux personnes âgées :

La SARL SICALINES, représentée par Madame Stéphanie CARPENTIER, 95 rue des 4 Lemaire à Amiens, est retenue pour assurer le spectacle « La truculente Madame Bertha et Balthazar le Fabuleux » qui sera présenté aux Aînés le samedi 22 juin 2013 pour un montant de 2 183,85 euros T.T.C.

Madame le Maire à défaut l'Adjointe au Maire est autorisée à signer le contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle.

Adopté à l'unanimité.

7) Maison de l'enfance : organisation d'un camping :

Le séjour prévu du 19 au 22 août au camping municipal « Falaise » rue de la Falaise à Mers les Bains, géré par Monsieur Alain WARIN, domicilié au camping de la Croix l'Abbé à Saint Valéry Sur Somme, pour un montant de 423 euros est accepté.

Le deux séances prévues au centre équestre « Mers les Bains équitation », représenté par Madame FRANQUIS Marie, 104 rue André Dumont à Mers Les Bains, pour un montant de 420 euros T.T.C. sont acceptées.

Madame le Maire, à défaut l'Adjointe déléguée, est autorisée à signer les devis présentés.

Adopté à l'unanimité.

8) Convention d'animation avec la Fédération Départementale de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

La convention d'animation présentée par la Fédération Départementale de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique, 6 rue René Gambier à CAMON est acceptée pour l'organisation d'un après-midi d'animations pêche et découverte du milieu aquatique sur les étangs de Camon ou Amiens, pour 10 jeunes du C.A.J. La dépense d'un montant de 105€, augmentée éventuellement de 1€ par personne pour la fourniture de « Pass pêche » sera prélevée sur les crédits à l'article 6188 du budget ;

Madame le Maire, à défaut l'adjoint délégué, est autorisé à signer la convention d'animation.

Adopté malgré une voix contre.

9) Aliénation de terrain

Il s'agit de l'aliénation du terrain cadastré section AD 660 d'une superficie d'environ 710m², sis rue du 14 juillet 1789 à Longueau, au profit de Madame SAVOYE Vanessa et Monsieur PRUVOT Mickaël, domiciliés rue Gérard Philipe à Longueau.

Une partition parcellaire sera effectuée par la Société LATITUDE, géomètres experts, 17 avenue d'Allemagne à AMIENS.

Le prix de vente au mètre carré a été fixé à 105,00 €. Les honoraires du géomètre et tous les frais divers seront à la charge des acquéreurs.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisé à intervenir à l'acte qui sera établi par l'office notarial rue de Noyon à Amiens, ainsi qu'à tout document concernant cette affaire.

Adopté à l'unanimité

Un débat s'engage sur cette question.

Monsieur Régis RICHARD considère la démarche insuffisamment démocratique dans la mesure où d'autres personnes non informées de cette possibilité d'achat de ce terrain, auraient pu se positionner.

Madame Chantal BOULET renchérit en évoquant le fait qu'un autre acheteur aurait pu envisager un prix plus élevé au m² (par exemple 120€ au lieu de 105€ le m²) et nous demande quelle aurait été notre position.

Plusieurs élus de la majorité expliquent que la procédure est au contraire très démocratique : Des personnes souhaitent un terrain à bâtir. Il existe une possibilité. Les domaines donnent un avis sur le prix au m² qui convient aux acheteurs. Nous n'avons pas à faire de la surenchère financière avec notre population.

10)Création d'un poste de transformation E.R.D.F.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de concéder à ERDF, au titre de servitude réelle au profit de la distribution publique, le droit d'occuper la parcelle cadastrée n°155, section AH, représentant une occupation de 16 m² pour la création d'un poste de transformation de type PAC 4 UF 250 KVA.

Madame le maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisé à intervenir à tout document concernant cette affaire.

Adopté à l'unanimité

11)Création et alimentation d'un poste E.R.D.F. :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de consentir à ERDF le droit d'établir à demeure sur la parcelle cadastrée n°155 section AH, une bande de 3 mètres de large, 3 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 47 mètres pour la création d'un départ basse tension souterrain pour la reprise du réseau basse tension, et la création d'un départ basse tension pour l'alimentation électrique de 31 logements rue Henri Barbusse et rue des Alliés.

E.R.D.F. s'engage à verser à la commune une indemnité unique et forfaitaire de 110€.

Madame le Maire, à défaut l'adjoint délégué, est autorisé à intervenir à la convention de servitudes et à tout document concernant cette affaire.

Adopté à l'unanimité

12)Création d'un départ basse tension souterrain E.R.D.F.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de consentir à ERDF le droit d'établir à demeure sur la parcelle cadastrée n°155 section AH, une bande de 3 mètres de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 45 mètres pour la création d'un départ basse tension souterrain pour l'alimentation électrique de 36 logements et 4 services généraux rue Henri Barbusse et rue des Alliés.

E.R.D.F s'engage à verser à la commune une indemnité unique et forfaitaire de 110€. Madame le Maire, à défaut l'adjoint délégué, est autorisé à intervenir à la convention de servitudes et à tout document concernant cette affaire.

Adopté par à l'unanimité

13)Travaux d'alimentation électrique ERDF : Prise en charge financière par l'OPSOM :

En date du 03 avril 2012, un permis de construire a été délivré à l'OPSOM pour la construction de 31 logements rue Henri Barbusse. La réalisation de l'alimentation électrique comporte notamment la fourniture et la pose d'un poste transformateur HTA/BT.

Il convient, de mettre à la charge du bailleur social, le coût de cet équipement.

Le Conseil Municipal, après délibération décide que la somme de 28 387.80€ T.T.C., correspondant à la fourniture et la pose d'un poste transformateur HTA/BT sera mise à la charge de l'OPSOM. La somme correspondante sera encaissée à l'article 1328 du budget.

Adopté à l'unanimité.

14) Travaux d'alimentation électrique ERDF : Prise en charge financière par la S.C.I Henri Matisse :

En date du 03 avril 2012, un permis de construire a été délivré à l'OPSOM pour la construction de 31 logements rue Henri Barbusse. La réalisation de l'alimentation électrique comporte notamment la fourniture et la pose d'un poste transformateur HTA/BT.

D'autre part, la SCI HENRI MATISSE est propriétaire de 36 logements sur le même site. Les 36 logements seront raccordés eux aussi à ce transformateur.

Il convient, de mettre à la charge de la SCI HENRI MATISSE, le coût de cet équipement.

La somme de 9 584,47 euros T.T.C, correspondant à la fourniture et la pose d'un poste transformateur HTA/BT sera mise à la charge de la SCI HENRI MATISSE. La somme correspondante sera encaissée à l'article 1328 du budget.

Adopté à l'unanimité

15) Pose d'un nouveau poste ERDF et raccordement du nouveau tarif jaune SNCF place Lucien Barbier :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de consentir à ERDF le droit d'occuper un terrain de 10 m² sur lequel sera installé un poste de transformation et d'établir à demeure sur la parcelle cadastrée n°489 section Ak, une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 30 mètres pour la pose d'un nouveau poste ERDF et le raccordement du nouveau tarif jaune S.N.C.F.

ERDF s'engage à verser à la commune une indemnité unique et forfaitaire de 110€.

Madame le Maire, à défaut l'adjoint délégué, est autorisé à intervenir à la convention de servitudes et à tout document concernant cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

16) Convention de mise à disposition d'une salle communale :

La ville de LONGUEAU met à disposition des salles communales pour certaines associations à titre gratuit (Solipaille, AMCL, Secours Populaire, CGT...).

Par conséquent, afin de régler les conditions de mise à disposition de ces salles communales, il convient de proposer une convention de mise à disposition type.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide qu'une convention de mise à disposition d'une salle communale, qui précise les obligations des deux parties, sera établie avec chaque association occupant une salle communale.

Madame le Maire à défaut l'Adjoint au Maire, est autorisé à signer les conventions qui seront établies avec les différentes associations.

Adopté à l'unanimité.

Discussion : Si d'autres associations se manifestaient, on reprendrait une délibération du conseil municipal.

Madame Chantal BOULET demande si des travaux ont commencé à la salle de l'A.M.C.L. La réponse est « oui » au niveau des WC.

17) Droit d'initiative :

Madame Chantal BOULET réclame le tableau des effectifs qu'on a omis de lui envoyer. Ce sera fait.

Monsieur Serge LEFEUVRE informe que, pour la location de la salle Daniel Fery, il faut désormais remettre un plan de sécurité et faire signer une attestation stipulant que la personne a pris connaissance des mesures de sécurité. C'est une obligation demandée par les pompiers.

La séance est levée à 22 heures.

Le secrétaire,
Nicolas DELACOURT